

Ecole Primaire de Lasseube

☰ 4 Rue Cazenave Janet

64290 Lasseube

☎ 05.59.04.20.37

✉ ce.0641173c@ac-bordeaux.fr

Conseil d'Ecole du 16/10/2014

Début de séance : 17h30

Membres Présents :

M. le Directeur

Enseignants : Mme BOURDET PEES ; Mme CAUP ; Mme LABORDE CANDOUMECQ ; Mme PEYROUTET ;
MME SACAZE ; M. SALINAS ;

Mairie : M. le Maire ; Mme PAPAREMBORDE;

ATSEM : Mme KNOKAERT ; Mme CAPDEVIELLE

Agents Techniques : Mme MAJESTE Nadège – Mme RICHARD Stéphanie

CLSH : Mme LAVIGNOTTE – Mme OLHASQUE –

Parents d'élèves : Mme CAZADOUMECQ ; Mme DUFOUR ; Mme LABARDE ; Mme LELEU ; Mme POMIES ;
Mme ROMAZZOTTI ; M. CAUSSE ; M.LIOCOURT.

Déclaration préalable de Mme ROMAZZOTTI en tant que présidente de l'A.P.E.E.L :

« Cette année, la liste des délégués parents élus n'est pas affiliée à L'A.P.E.E.L même si une partie des membres du bureau est aussi délégué. Cela entraîne que la parole des parents délégués n'engage pas l'A.P.E.E.L et inversement. L'A.P.E.E.L aide par ses actions au financement des différents projets et sorties organisés par les classe. Elle œuvre en partenariat et dans le respect des enseignants et souhaite se concentrer uniquement sur ces actions en dehors de toute polémique.

Le rôle des délégués de parents d'élèves est de permettre à l'ensemble des parents de faire remonter leurs attentes en conseil d'école ou auprès de la mairie et de favoriser le dialogue entre mairie, école et parents.

Certains membres du bureau souhaitent donc que les réunions de préparation au conseil d'école soient organisées par les délégués de parent d'élève et non plus par l'Apeel.

L'intérêt de ce changement, s'il est voté par l'ensemble du Conseil d'Administration de L'A.P.E.E.L, sera de clarifier les rôles de chacun et de permettre l'indépendance des décisions des délégués par rapport à L'A.P.E.E.L. »

1) Bilan de la rentrée 2014

☞ Répartitions et effectifs

190 élèves répartis sur 8 classes ont fait leur rentrée à l'école. Le taux d'encadrement est de 23,75 (24,125 en 2013/2014).

La répartition par niveau est la suivante :

PS : 30 – MS : 19 – GS : 27 – CP : 26 – CE1 : 19 – CE2 : 25 – CM1 : 17 – CM2 : 27

En bilingue il y a :

PS : 17 – MS : 5 – GS : 8 – CP : 11 – CE1 : 9 – CE2 : 9 – CM1 : 2 – CM2 : 13

☞ Organisation du jour de la rentrée

La rentrée s'est bien déroulée. L'an dernier, les représentants des parents avait demandé une meilleure orientation des élèves et des parents le jour de la rentrée, l'équipe enseignante a décidé que l'accueil se ferait directement dans les classes.

Les réunions de rentrée ont été organisées sur le même schéma que l'an dernier (1 réunion générale suivie des réunions dans chaque classe).

A la demande des parents, un memento explicatif des démarches sera remis lors des inscriptions à la mairie pour la prochaine rentrée et une affiche précisera la date de la rentrée.

☞ Perspectives pour 2015/2016

Il faudra être vigilant car 27 élèves quitteront l'école en juin 2014. Les travaux de carte scolaire débutant dès le mois de janvier, M. le Directeur a déjà fait un point avec la mairie sur les enfants nés en 2012 et déclarés en Mairie. Une demande de copie des registres sera faite auprès des mairies de Lasseube, Lasseubetat et Lacommande.

2) Règlement Intérieur de l'école

☞ Présentation

Le règlement intérieur des écoles est calqué sur le règlement type départemental de la DSDEN 64.

☞ Modifications

Les principales modifications concernent les horaires et la mise en place des TAP.

Le règlement intérieur est adopté.

3) Travaux et équipements

☞ Travaux de rénovation été 2014

Cet été des travaux importants ont été réalisés dans l'école : le toit de l'élémentaire a été étanchéifié.

Les lignes du terrain ont été refaites ainsi que les couloirs d'athlétisme. La réfection des plafonds est prévue.

Il manque le traçage des zones de hand-ball.

Le portail de la maternelle a été modifié afin que l'on ne puisse plus l'ouvrir par le bas.

☞ Dotations école rentrée 2014

Les classes de cycle 3 sont dotées d'un équipement complet avec PC portable, vidéoprojecteur fixe et écran. L'école est mise en réseau.

Le service périscolaire est doté d'un téléphone portable. Le numéro a été communiqué à tous les parents.

25 tapis « dyma » neuf ont été achetés afin de remplacer les anciens tatamis vétustes pour un coût de 2400€.

Les vieux lits métalliques ont tous été remplacés par des lits barquettes

☞ Petits travaux à réaliser.

Le bureau du directeur ne ferme pas à clé.

Le panneau d'affichage de l'école ne ferme plus. Le barillet a été arraché et le plexiglass est devenu opaque.

Les parents demande une modification du petit portail vert afin qu'il ne puisse pas être ouvert par un enfant.

Ils s'inquiètent du manque de papier dans les toilettes à certains moments de la journée. Par ailleurs ils souhaiteraient des dérouleurs automatiques pour les essuie-mains. Il est précisé que les toilettes sont vérifiées en fin de matinée et nettoyées et complétées tous les soirs. Des dérouleurs automatiques sont difficilement utilisables par les plus jeunes et pourraient poser un problème de sécurité. Une étude de coût va être effectuée.

Les parents souhaitent que le cendrier soit déplacé.

4) Nouvelle organisation

☞ Horaires et organisation du temps scolaire

Les horaires arrêtés par le DASEN en juin dernier sont mis en place. Il est trop tôt pour tirer des enseignements sur cette nouvelle organisation.

La plupart des problèmes ayant été anticipés nous avons eu peu de difficultés à traiter. Nous avons mis en place un tableau pour la sortie du mercredi afin qu'il n'y ait plus de malentendu ou que des commissions ne se perdent pas en route.

Pour rappel, à l'école élémentaire, les parents sont responsables de leurs enfants dès la fin des cours. Les enseignants ne sont pas habilités à rester au-delà.

Pour l'école maternelle, un dortoir unique est instauré depuis la rentrée. Cela évite de mobiliser 2 ATSEM avec peu d'enfants au-delà de 15h et de réveiller les enfants.

En plus cela permet d'avoir un meilleur encadrement des activités.

Une demande forte des représentants des parents était de ne pas réveiller les enfants à 15h. En conséquence il avait été décidé de mobiliser une seule ATSEM pour le dortoir et que les enfants repris à 15h ne seraient pas couchés. En effet il est difficile de réveiller un enfant sans réveiller son voisin.

L'organisation arrêtée pour la sieste prend appui sur un document de l'académie de Bordeaux précisant les préconisations pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'école maternelle en se référant au Décret n°2013-77 et à la circulaire n°2013-017.

Présentation d'une enquête réalisée en ce début d'année :

Au maximum 21 élèves ont fait la sieste (13 au minimum). Le nombre habituel étant de 17/18. La capacité du dortoir est de 24 et, en cas de besoin, il y a possibilité de coucher jusqu'à 30 élèves en transférant le dortoir à la salle des jeux.

Sur ces élèves couchés de 15 à tous les enfants dorment encore à 15h. Les élèves réveillés avant (de 1 à 4) sont toujours des MS.

Le cas des élèves qui ne sont pas couchés car repris à 15h se pose uniquement le vendredi et concerne au maximum 5 enfants.

Les parents précisent que certaines familles ont des difficultés à s'adapter à ces contraintes. Par ailleurs certaines familles ne mettraient pas leurs enfants le jeudi ou le vendredi après-midi pour qu'il puisse faire la sieste.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par certains mais il est difficile de satisfaire les 138 familles de l'école. Il est primordial de protéger les enfants qui arrivent tôt et repartent tard en évitant qu'ils soient réveillés.

Il est rappelé la possibilité de venir chercher son enfant après la cantine.

Un temps calme est mis en place par les enseignants pour ces élèves, il en est de même pour les MS.

Le Directeur demandera à un conseiller pédagogique de venir aider les enseignantes à travailler sur ce concept de temps calme.

☞ T.A.P/Garderie

Déclaration de Monsieur TINTET en accord avec Mme PAPAREMBORDE : « A plusieurs reprises quelques parents ont depuis le début de cette année cru bon de se laisser aller à des écarts de langage envers des membres de notre communauté éducative directement ou indirectement devant le personnel de garderie. Nous pouvons comprendre que l'on ne soit pas d'accord mais nous ne saurons tolérer de tels mouvements d'humeurs qui plus est devant des enfants pour la plupart. Nous rappelons que l'outrage est un délit qui relève du code pénal. Il est défini par l'article 433-5.

Les ATSEM sont également des fonctionnaires investies d'une mission de service public.

Les parents d'élèves sont invités à modérer leurs propos sachant que nous sommes toujours ouverts au dialogue dans le respect de chacun. »

Présentation des activités :

Maternelle : Beaucoup de petits jeux par groupes

Jeudi MS en atelier et Vendredi GS ; Durant les ateliers Claudine prend en charge les PS et les autres vont

Avec l'association « la maracasba » qui intervient en proposant différents espaces pour les MS et GS.

Elémentaire ateliers les petits chercheurs, zumba, arts plastiques et les « Seuvetons ». Le rugby est intervenu en période 1 et reviendra avec les beaux jours.

Les retours sont positifs tant au niveau du contenu que des intervenant.

Les parents souhaiteraient un assouplissement du règlement de la garderie afin que les élèves qui n'ont pas d'activité puissent partir avant 16h30.

Mme PAPAREMBORDE précise que pour l'instant, il n'est pas possible de revenir dessus pour des raisons réglementaires (plan vigipirate) ainsi que pour des raisons d'organisation. Bien évidemment, en cas de rendez-vous médical ou de suivi du type orthophoniste il est possible de partir avant 16h30.

Fin du Conseil d'école : 20 h